



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

EDF

Question écrite n° 99

### Texte de la question

M. Rene Carpentier expose a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur son inquietude devant l'intention de la direction generale d'EDF de fermer l'ecole des metiers de Sainte-Tulle (Alpes-de-Haute-Provence). Dans une premiere etape, elle a decide le transfert de ses services administratifs vers Aix-en-Provence. Si ces choix etaient mis en oeuvre, ils provoqueraient la suppression et le transfert de plus de 200 emplois stables (EDF) et induits dans une region et un departement fortement marques par le chomage (l'implantation de cette ecole avait supplee la fermeture d'une usine de production). Au moment ou l'emploi apparait comme la preoccupation de tous, ou la performance et la qualite du service public (en particulier celui d'EDF) sont souhaitees avec force, aussi bien par les directions, les pouvoirs publics, mais egalement les usagers et le personnel de l'entreprise, personne ne comprendrait que les directions d'EDF liquident l'outil qui fait ses preuves, depuis de nombreuses annees, et contribue, avec une efficacite reconnue par tous, a la qualite du service public, a l'acces a des emplois stables tout en preparant aux metiers de demain. La suppression d'un tel pole d'activite ne saurait etre comprise, ni a l'interieur au vu des finalites purement gestionnaires a court terme, ni a l'exterieur vu la situation locale de l'emploi. C'est pourquoi il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour que soit maintenue a Sainte-Tulle l'activite de l'ecole des metiers.

### Texte de la réponse

En 1990, le ministre de l'industrie avait assure qu'aucune modification n'affecterait immediatement l'ecole des metiers d'EDF de Sainte-Tulle. Electricite de France a confirme que ce centre de formation ne subirait pas de changement avant 1996. Apres une analyse du fonctionnement de son appareil de formation, EDF a juge que le nombre de centres de formation pouvait etre reduit et, qu'a terme, un desengagement etait inevitable sur certains sites qui ne sont pas utilises au maximum de leur capacite. En ce qui concerne le centre de Sainte-Tulle, des restructurations pourraient etre engagees a partir de 1996. Le delai de trois ans ainsi ouvert permet d'envisager avec les elus locaux des activites de substitution et des mesures de compensation, afin d'eviter ou d'attenuer la suppression d'emplois directs ou indirects en cas de transfert eventuel du centre de formation. Ainsi le reajustement d'activites qui est recherche vise a maintenir des emplois stables tout en rationalisant l'organisation d'une formation indispensable aux metiers de demain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Carpentier René](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 19 avril 1993, page 1216

**Réponse publiée le :** 14 juin 1993, page 1647